



Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17 MARS 2026

ID : 085-200061265-20260313-2026_2_10-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 18

DELIBERATION
DL CIAS 2026-2-10

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 17 MARS 2026
- la publication le : 17 MARS 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 5 mars, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, François COURTIN, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Béatrice BESSONNET, François BLANCHET, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Christine CRESTOIS, Nelly HERROU, Nadine LECART, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : François BLANCHET à Jean SOYER, Raphaël CHAUSSIN à Guillaume BOSSARD, Denise RENAUD à Maryse AUGUIN, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Mylène BLANCHARD est désignée secrétaire de séance.

**Avenant à la convention conclue avec l'association
MONTJOIE : mise à disposition des salles de l'Espace
Vie et Loisirs de Brem sur Mer**

Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17 MARS 2026

ID : 085-200061265-20260313-2026_2_10-DE

Chaque année scolaire, le CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie met à disposition, à titre gracieux, les salles de réunion, d'informatique et de musique de l'Espace Vie et Loisirs, situé rue de la Fontaine à Brem sur Mer, pour les associations du territoire qui en font la demande.

L'association MONTJOIE est une association qui propose un accompagnement personnalisé adapté aux enfants, adolescents, et jeunes majeurs ainsi qu'à leur famille rencontrant des difficultés sur le plan éducatif, social et familial.

Le service AED (Aide Éducative à Domicile) est un service d'accompagnement à domicile, désigné par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Conseil Départemental de la Vendée pour mettre en œuvre des mesures éducatives.

Une convention a été signée avec l'association MONTJOIE du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025.

Face aux besoins de l'association, celle-ci sollicite un avenant aux mêmes conditions d'utilisation des locaux jusqu'au 28 juin 2026.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration, d'approuver l'avenant à la convention de mise à disposition des salles de l'Espace Vie et Loisirs, à titre gracieux, pour la période jusqu'au 28 juin 2026.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1321-1,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.123-4-1 et R.123-20 et suivants

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.2121-1 et L.2122-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération n°2025 03 02 du 5 juin 2025 portant définition de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu le projet d'avenant à la convention d'utilisation des salles de l'Espace Vie et Loisirs de Brem sur Mer, à titre gracieux, à conclure avec l'association MONTJOIE soumis,

Vu le rapport,

Considérant l'objet de l'association MONTJOIE et les actions qu'elle porte,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'utilisation des salles de l'Espace Vie et Loisirs de Brem sur Mer, à conclure avec l'association MONTJOIE prolongeant la mise à disposition à titre gracieux, jusqu'au 28 juin 2026 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention et tout avenant qui ne serait pas d'ordre financier.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

**Givrand, le 13 mars 2026,
Le Vice-Président du CIAS,**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.